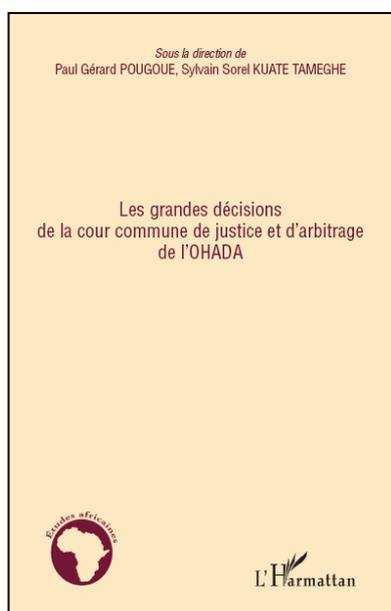


**Les grandes décisions de la
cour commune de justice et
d'arbitrage de l'OHADA**

Sous la direction de
Paul Gérard POUGOUE,
Sylvain Sorel KUATE TAMEGHE

site internet : <http://www.editions-harmattan.fr>
email : presse.harmattan5@wanadoo.fr



En créant entre les Etats parties au traité OHADA une Cour commune de justice et d'arbitrage, les rédacteurs de ce traité ont eu à l'idée de dynamiser par ce moyen l'oeuvre d'uniformisation en cours du droit des affaires en Afrique, notamment en s'assurant que les règles édictées sont interprétées et appliquées de la même manière dans l'ensemble des pays signataires.

Une décennie après l'adoption des premières règles uniformes, il n'est pas prématuré de prendre la mesure de l'activité de la cour. Quelques interrogations apparaissent autour desquelles l'exercice peut se structurer : quelle est l'incidence de son activité sur la jurisprudence des juridictions étatiques ? La Haute juridiction est-elle parvenue à jouer son rôle unificateur en évitant des divergences de solutions dans l'espace juridique que couvre l'OHADA ?

L'importance de telles interrogations se perçoit aisément lorsqu'on a présent à l'esprit que la création de l'Organisation a essentiellement répondu aux exigences d'entrepreneurs et d'investisseurs, notamment étrangers. Invités à s'installer en Afrique afin de contribuer à stimuler la croissance et juguler la crise économique,

ils n'avaient pas cessé de souligner l'obsolescence des textes et les décalages entre les législations des Etats, lesquels selon eux brouillaient la lisibilité des règles en vigueur, accroissant par contrecoup les risques d'exploitation...

Paul-Gérard POUGOUE, Sylvain Sorel KUATE TAMEGHE et leurs collègues enseignent dans les universités du Cameroun et à l'étranger. Ils sont membres de différentes équipes de recherche et spécialement du Réseau de recherche pour l'amélioration du climat de l'investissement et l'environnement des affaires en Afrique centrale, soutenu par quelques-uns des partenaires au développement de cette sous-région.

Collection études africaines

49 euros

694 pages

ISBN : 978-2-296-12158-4

Visitez notre site internet et commandez en ligne : <http://www.editions-harmattan.fr>

Vous pouvez aussi commander cet ouvrage chez votre libraire habituel

Sommaire

AVANT-PROPOS
PREFACE

Première partie
DROIT COMMERCIAL GENERAL

Deuxième partie
DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE

Troisième partie
DROIT DES SURETES

Quatrième partie
DROIT DES PROCEDURES COLLECTIVES D'APUREMENT DU PASSIF

Cinquième partie
DROIT DE L'ARBITRAGE

Sixième partie
DROIT DES PROCEDURES SIMPLIFIEES DE RECOUVREMENT ET VOIES
D'EXECUTION ; REGLEMENT DE PROCEDURE DE LA CCJA

ABONNEMENT GRATUIT A NOTRE NEWSLETTER MENSUELLE (présentation des nouveautés) :

Je souhaite recevoir votre newsletter par voie postale :

-NOM, prénom :

-Adresse :

-CP, ville :

Je souhaite recevoir votre newsletter par mail à l'adresse (merci d'écrire lisiblement et en MAJUSCULE) :

.....@.....

BON DE COMMANDE

A retourner à L'HARMATTAN, 7 rue de l'Ecole Polytechnique 75005 Paris

Veillez me faire parvenir exemplaire(s) du livre « **Les grandes décisions de la cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA** » au prix unitaire de **49€** + **5€** de frais de port, + 0,80€ de frais de port par ouvrage supplémentaire, soit un total de €.

NOM :

ADRESSE :

Ci-joint un chèque de €.

Pour l'étranger, vos règlements sont à effectuer:

- en euros sur chèques domiciliés sur banque française.

- par virement en euros sur notre CCP 20041 00001 2362544 N 020 11 Paris

- par carte bancaire Visa N°..... date d'expiration...../...../...../ et le numéro CVx2 (les 3 derniers chiffres au dos de votre carte, à gauche de votre signature) :.....
